



1028 Préverenges, le 30 mai 2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 29 mai 2018
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction présentant les comptes 2017,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 11'507'281.72 et des recettes pour un montant de CHF 6'235'563.11. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 5'271'718.61, entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2017, représentant des charges à hauteur de CHF 2'857'668.39 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 2'536'132.39 (charges), CHF 3'662'965.76 (revenus) pour la Commune de Morges ;
 - CHF 281'632.00 (charges), CHF 31'885.10 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
 - CHF 25'024.00 (charges), CHF 10'040.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'960.00 (charges), CHF 1'680.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
 - CHF 5'920.00 (charges), CHF 2'154.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2017 ;
5. de donner décharge à la Commission de gestion de son mandat 2017.

Le Président
Hervé Nusbaumer



La Secrétaire
Claude de Titta



1028 Préverenges, le 30 mai 2018

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 29 mai 2018
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2017 et d'en donner décharge au Comité de direction.

Le Président

Hervé Nusbaumer



La Secrétaire

Claude de Titta